

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-82

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation rue du Général de Dais à l'occasion de travaux de réparation fuite de gaz,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **20 mars 2023 au 31 mars 2023**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues sera interdite du **20 mars 2023 au 22 mars 2023** et s'effectuera par **chaussée rétrécie** du **23 mars 2023 au 31 mars 2023** :

- Rue du Général de Dais sur la partie comprise entre la rue Saint Malo et la rue des Ursulines, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-huit février deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

